



Tutelle et accident d'hospitalisation

Par ancolie

Je suis fils unique et la seule famille de ma mère, âgée de 84 ans et handicapée moteur depuis 1970. Il est certain qu'elle n'a jamais eu de troubles mentaux, car elle a été suivie toute sa vie par une armée de médecins spécialistes.

Pour ma part, je suis biologiste. Pour aider mon parent, je dus quitter mon appartement et mon ancien travail, pour emménager sur une de ses propriétés voisines de son logement, il y a 5 ans.

Je ai envoyé ma mère à l'hôpital pour y effectuer une radiographie. Elle y a été contaminée par une maladie nosocomiale que les médecins ont tenté de traiter avec un médicament qui provoque des hallucinations chez les personnes intolérantes. Les médecins n'ont pas reconnu les effets secondaires, ce cas sortant de leur spécialité. Ils l'ont envoyée en psy puis en epad, contre mon gré et le sien. Il l'ont faite mettre sous sauvegarde de justice pour des raisons douteuses, puisque ses comptes étaient en excédent et que j'entretiens son logement au quotidien.

Depuis cette sauvegarde de justice, les choses ne se passent pas bien du tout:

1/ bien que seule famille, je suis maintenu totalement séparé de mon parent, expédié dans un patelin inaccessible, dans un endroit dont on ne m'a pas communiqué l'adresse. Comme ils ont aussi cassé ses cordes vocales durant l'hospitalisation, il est même vain de tenter de la joindre par téléphone. Les débats n'ont rien de contradictoire, puisque j'en suis totalement écarté, bien que venant de passer 5 ans à faire aidant. Ma mère ne peut pas consulter son dossier et moi, je n'en suis pas informé.

2/ La gestion de notre patrimoine familial par le mandataire spécial a tout de l'organisation d'une faillite (30000 euro de dégâts matériels + 3 huissiers à la porte). Si le mauvais sort s'acharnait contre mon parent en amenant brutalement une issue funeste, malheureusement envisageable dans de telles conditions, je me retrouverais dans une situation financière catastrophique par héritage. J'ai donc peur pour moi aussi.

3/ Je n'ai plus le droit d'entretenir son logement, ni même le mien, puisque c'est aussi une propriété de ma mère.

D'une part, je cherche à récupérer la gestion des biens de ma famille pour arrêter ce désastre. Je me suis bien sûr proposé comme tuteur.

D'autre part je considère que si ma mère se retrouve à payer un onéreux epad, c'est par le fait d'un préjudice qui lui a été causé et doit être réparé. Comme réparation, je me serais satisfait qu'on lui rende sa santé d'avant cette hospitalisation. Ils n'en semblent pas capables.

Je viens donc ici pour obtenir quelques conseils sur comment je dois présenter mon point de vue sur cet imbroglio, le jour de l'audience de tutelle.